

LA TRIBUNE

de l'immigration

Journal de la CGT
pour les travailleurs immigrés

N° 16 Novembre
Décembre 1990

PRIX : 6 F



Photos AZENSTARCK

LA C.G.T. condamne la répression sanglante au MAROC



*La manifestation du 18 décembre
Parvis des Droits de l'Homme au Trocadéro.*

Le 14 décembre 1990 marque une nouvelle date sinistre dans la longue répression contre les travailleurs, le mouvement syndical et les forces progressistes au Maroc.

Alors qu'à l'appel de la Confédération Démocratique du Travail (CDT) et l'Union Générale des Travailleurs Marocains (UGTM), les travailleurs observaient une grève massivement suivie contre la misère qui leur est imposée et pour leurs revendications, le roi-dicteur a mis ses menaces à exécution : l'armée et la police ont tiré sur la foule des manifestants.

Des dizaines - voire une centaine - de morts, des centaines de blessés, tel est le bilan sanglant de la répression.

Des arrestations nombreuses, le quadrillage des quartiers populaires par l'armée et la police visent à intimider les travailleurs en lutte contre un régime corrompu au service des sociétés transnationales et aux ordres du Fonds Monétaire International.

La CGT exprime son indignation devant le crime commis et condamne avec fermeté cette répression sanglante contre les travailleurs marocains.

Elle exprime son soutien totale solidarité à la CDT et à l'UGTM et adresse ses condoléances aux familles des victimes.

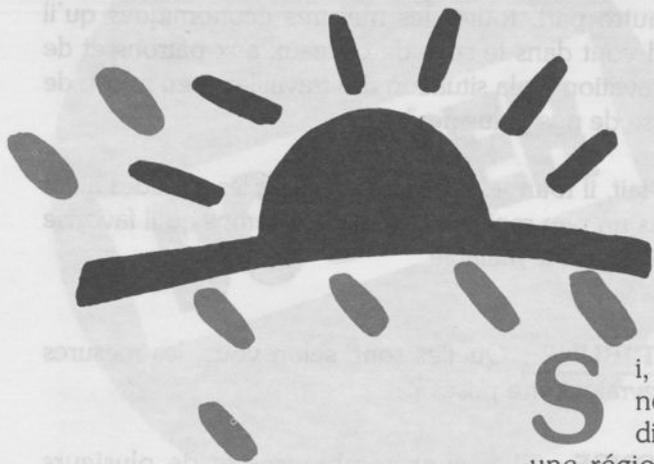
Elle exige une ferme condamnation de ces événements tragiques par le gouvernement français et qu'il rompe avec toutes les formes de soutien de ce régime sanguinaire qui bafoue les droits de l'homme.

La CGT exige le respect des libertés au Maroc et la libération immédiate de tous les prisonniers politiques.

Elle appelle ses organisations et les travailleurs de France à multiplier les initiatives de solidarité avec les travailleurs et le peuple marocain.



EDITORIAL



PLUS UNE SEULE MINUTE A PERDRE

Si, par malheur, la guerre éclatait dans le Golfe, qui que nous soyons, nous en subirions tous les dramatiques conséquences. Outre les dizaines, voire les centaines de milliers de morts (?) ce serait toute une région du monde mise à feu et à sang. Ses répercussions seraient incalculables pour la Paix dans le monde, pour les relations entre les pays occidentaux et les pays arabes. Aux yeux de beaucoup elle serait un nouvel épisode de la volonté de domination des pays riches sur des pays pauvres.

C'est pourquoi, si, depuis le mois d'août, nous avons clairement condamné l'invasion du Koweït par l'Irak parce-qu'elle ne peut se justifier, nous avons condamné aussitôt l'envoi de troupes étrangères en Arabie Saoudite car leur présence nous entraînait dans une "logique de guerre", dans la mesure où elles venaient pour une autre mission que celle de faire respecter le blocus économique décidé par l'ONU.

Depuis le mois d'août, nous exigeons que tout soit mis en œuvre pour la recherche d'une solution négociée, parce que ce n'est pas la guerre, quel qu'en soit le vainqueur, qui apportera une solution aux graves tensions et aux problèmes que connaît cette région du monde.

Le contrôle des gisements et du prix du pétrole constitue l'un des principaux enjeux de ce conflit bien au-delà du prétexte du respect d'un soi-disant droit international.

Depuis des années, nous soutenons la nécessité de tenir une Conférence internationale où seraient abordés ces problèmes du Moyen et Proche Orient, sans oublier ceux qui ensanglantent la Palestine et le Liban depuis si longtemps.

Si nous pouvons reconnaître aux Nations Unies, dans un monde qui sera enfin débarrassé de l'affrontement entre les deux blocs et de la course au surarmement, la mission de pouvoir mettre en œuvre et de faire respecter un droit international équitable pour tous, nous n'accepterons jamais que ce droit soit celui des pays les plus forts ou les plus riches contre les plus faibles ou les plus pauvres.

Comment, aujourd'hui, invoquer valablement, pour justifier une guerre, le respect d'un "droit international" dans la crise du Golfe quand ce même "droit" est, depuis des années, bafoué en Palestine, au Liban, au Panama sans qu'aucune grande nation occidentale n'ait exigé qu'il soit respecté ?

Nous sommes déjà nombreux, en France, aux USA et dans de nombreux pays d'Europe mais il faut que nous le soyons davantage pour exprimer, avec encore plus de force, "**NON A LA GUERRE**" et "**OUI A LA NEGOCIATION**".

Nous pouvons le faire notamment le 12 janvier 1991 qui sera une grande journée d'actions et de manifestations contre la guerre en France et dans de nombreux pays.

Plus que jamais, l'opinion publique doit avoir conscience de sa force et qu'elle seule peut empêcher la guerre. Il faut, partout, en débattre avec tous les travailleurs, français et immigrés, et les convaincre de s'exprimer.

Il n'y a vraiment plus une seule minute à perdre.

Bernard LACOMBE
Secrétaire de la C.G.T.

- SOMMAIRE -

La CGT condamne la répression sanglante au Maroc	2
Edito : Plus une seule minute à perdre	3
Logements et quartiers sensibles quelles solutions ?	4 et 11
Dossier : LA CGT et le conflit du Moyen Orient	5 à 10
Colloque : Une initiative de grande portée... ..	12 à 21
Luttes :	
Ça lutte aussi dans les foyers. Les luttes dans le nettoyage	22
L'espace interculturel à la fête de la CGT 90. De notre Union Locale de Rungis	23
Campagne d'abonnements	24

Le reportage photos a été réalisé par G. AZENSTARCK

« Tribune » N° 16 Nov.-Décembre 90
Réalisation : SEPICOM - REIMS - Tél 26.71.29.50
N° CP 1975 D 73
Directeur de publication : J. BELLANGER
Rédaction-Administration :
263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cédex
Tél. : 48.51.80.00
Travail exécuté par des ouvriers syndiqués à la FILPAC-CGT.

Logements et quartiers sensibles : quelles solutions ?



LA TRIBUNE : Le gouvernement a rendu publique, il y a quelques semaines, une série de mesures en faveur des quartiers en difficulté. Pour ce faire, le gouvernement propose de dégager 100 millions de francs en faveur de 60 sites pilotes choisis pour l'acuité des problèmes qu'ils connaissent parmi les 400 quartiers bénéficiant des conventions état-régions. Qu'en pense le secteur Salariés Migrants de la CGT ?

REPONSE : Certes, ces mesures vont dans le bon sens bien qu'elles soient encore insuffisantes. En effet, comme on peut le lire dans le texte de présentation : "il s'agit dans ces 60 quartiers d'accélérer, en étroite coopération avec les collectivités et leurs partenaires associatifs, tous les projets en cours qui favorisent l'intégration et d'en faire émerger de nouveaux." Cela concerne tous les domaines et notamment : la réhabilitation de logements, la formation, l'alphabétisation, des actions sportives et culturelles, etc.

100 millions de francs dont 80 millions de francs prélevés sur le Fonds d'Action Sociale, c'est peu au regard de ce qu'il faut mettre en œuvre.

Les événements survenus à Vaulx-en-Velin début octobre sont en ce sens significatifs. Comme le souligne la CGT dans le département du Rhône : "le gouvernement pratique d'une part la méthode du traitement social du chômage (crédit formation - RMI - développement social des quartiers, etc.). Il s'appuie fortement sur le dévouement du secteur associatif.

D'autre part, toutes les mesures économiques qu'il prend vont dans le sens de cadeaux aux patrons et de l'aggravation de la situation des travailleurs en raison de la casse de nos industries".

En fait, il fournit l'aspirine pour que les malades aient parfois un peu moins mal en même temps qu'il favorise et développe la maladie.

LA TRIBUNE : Quelles sont, selon vous, les mesures qui devraient être prises ?

REPONSE : Elles sont nombreuses et de plusieurs ordres. Nous nous limiterons à quelques-unes.

- Tout d'abord, relever les salaires avec un SMIC à 6 500 F ;
- Supprimer les emplois précaires, les petits boulots ;
- Relancer la production pour créer des emplois stables ;
- Ne pas toucher aux droits sociaux mais au contraire les développer comme le propose la CGT.

Ensuite construire des logements sociaux à des prix vraiment sociaux et dans toutes les villes pour que chacun puisse loger où il le souhaite.

LA TRIBUNE : Nous aurons l'occasion de traiter plus largement de toutes ces questions dans un prochain numéro de la Tribune. Mais le problème des foyers reste préoccupant, qu'en pense la CGT ?

REPONSE : Il y a en effet une situation préoccupante dans les foyers, notamment dans la région Ile-de-France. Poursuivant leur politique pour rentabiliser au maximum, les sociétés gestionnaires ont augmenté de manière importante la redevance.

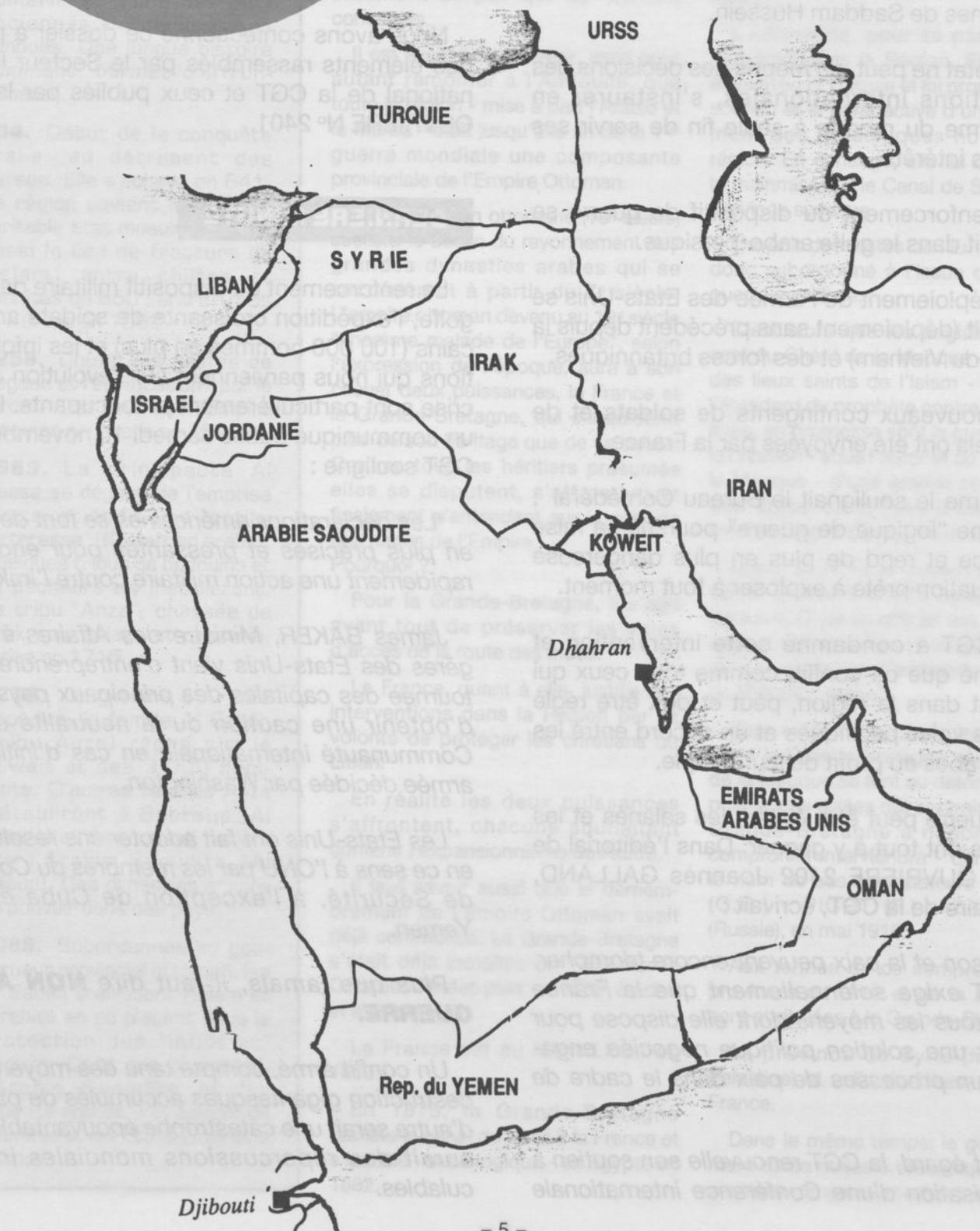
Il est aujourd'hui courant, pour un travailleur immigré, de payer plus de 2 000 F pour une chambre. Ainsi, par exemple, au Foyer ADEF d'Aubervilliers, la redevance est de 2 130 F, ce qui porte le prix du F4 à 8 520 F par mois (chambre individuelle de 9 m², 1 cuisine commune, salle d'eau commune). Les draps sont changés tous les quinze jours, une femme de ménage pour les trois bâtiments, pas de gardien. De plus, dans certains foyers, on trouve encore trois à quatre lits par chambre de 16 à 20 m². L'entretien n'est pas ou mal assuré.

Les résidents voient leurs conditions de vie se dégrader alors que leur redevance ne cesse d'augmenter pour permettre, selon les sociétés gestionnaires, d'effectuer les réparations nécessaires et cela depuis plusieurs années, alors que rien n'est fait.

(suite page 11)

DOSSIER

La C.G.T. et le conflit du Moyen Orient



DOSSIER

Dès le 3 août, la CGT a condamné avec la plus grande fermeté l'agression et l'invasion du Koweït par les troupes irakiennes de Saddam Hussein.

Nul état ne peut, au mépris des décisions des institutions internationales, s'instaurer en gendarme du monde à seule fin de servir ses propres intérêts.

Le renforcement du dispositif de guerre se poursuit dans le golfe arabo-persique.

Le déploiement de l'armée des Etats-Unis se poursuit (déploiement sans précédent depuis la guerre du Vietnam) et des forces britanniques.

De nouveaux contingents de soldats et de matériels ont été envoyés par la France.

Comme le soulignait le Bureau Confédéral : ainsi une "logique de guerre" poursuit sa mise en place et rend de plus en plus dangereuse une situation prête à exploser à tout moment.

La CGT a condamné cette intervention et réaffirmé que ce conflit, comme tous ceux qui existent dans la région, peut et doit être réglé par des voies pacifiques et un accord entre les pays arabes au profit de leur peuple.

La guerre peut être évitée, les salariés et les peuples ont tout à y gagner. Dans l'éditorial de la VIE OUVRIERE 2402 Joannès GALLAND, Secrétaire de la CGT, écrivait :

"La raison et la paix peuvent encore triompher, la CGT exige solennellement que la France mette tous les moyens dont elle dispose pour trouver une solution politique négociée engageant un processus de paix dans le cadre de l'ONU.

A cet égard, la CGT renouvelle son soutien à l'organisation d'une Conférence internationale

sur le Proche Orient afin de parvenir à un règlement global sous l'égide des Nations Unies."

Nous avons confectionné ce dossier à partir des éléments rassemblés par le Secteur International de la CGT et ceux publiés par la VIE OUVRIERE N° 2401.

DERNIERE MINUTE

Le renforcement du dispositif militaire dans le golfe, l'expédition croissante de soldats américains (100 000 hommes en plus) et les informations qui nous parviennent sur l'évolution de la crise sont particulièrement préoccupants. Dans un communiqué publié samedi 10 novembre, la CGT souligne :

"Les déclarations américaines se font de plus en plus précises et pressantes pour engager rapidement une action militaire contre l'Irak.

James BAKER, Ministre des Affaires étrangères des Etats-Unis vient d'entreprendre une tournée des capitales des principaux pays afin d'obtenir une caution ou la neutralité de la Communauté internationale en cas d'initiative armée décidée par Washington.

Les Etats-Unis ont fait adopter une résolution en ce sens à l'ONU par les membres du Conseil de Sécurité, à l'exception de Cuba et du Yemen.

Plus que jamais, il faut dire NON A LA GUERRE.

Un conflit armé, compte tenu des moyens de destruction gigantesques accumulés de part et d'autre serait une catastrophe épouvantable qui aurait des répercussions mondiales incalculables."

POURQUOI LE MOYEN-ORIENT EST-IL UN FOYER DE TENSION ET DE CONFLITS ?

Babylone, la Mésopotamie, Nabuchodonosor. Ça remue vos souvenirs d'écoliers. L'Irak et le Koweït sont des rejetons sumériens. L'une des plus anciennes civilisations connues. Une longue histoire commune, burinée d'affrontements.

634. Début de la conquête arabe, au détriment des Perses. Elle s'acheva en 641. La région devient le premier véritable état musulman, mais aussi le lieu de fracture de l'islam : entre chiïtes et sunnites en 650 ; entre Turcs et Kurdes en 1092.

1258. Chute des califes de Bagdad et réunification - par la force - d'un pays que l'Empire ottoman annexera en 1534.

1669. La principauté Al Hassa se dégage de l'emprise turque et édifie une "petite forteresse" (**Koweït** en arabe). Quelques tribus de bédouins et de pêcheurs s'y installeront. La tribu "Anza", chassée de l'Irak pour pillage et piraterie, arrive en 1715.

1756. Originaire d'Arabie Saoudite, la famille Al Sabâh (tribu Anza) règne sur le Koweït et ses 3 000 habitants. D'autres familles Anza s'établiront à Bahreïm (Al Khalifa) et dans ce qui deviendra l'Arabie Saoudite (Al Saoud). Des dynasties encore au pouvoir dans ces pays.

1889. Subordonnés au gouverneur provincial ottoman, les Al Sabâh trahissent l'islam et l'arabité en se plaçant sous la protection des "infidèles" anglais. Cent ans plus tard, l'Arabie Saoudite et les Emirats arabes unis agiront de même avec les Etats-Unis et la France.

Répondre à cette question exige de faire appel à l'histoire et notamment à la manière dont les Etats de la région se sont constitués ou, plus exactement, comment et par qui ils ont été constitués.

Il est essentiel de savoir, sans pour autant remonter à l'Antiquité, que toute la région - mise à part l'Arabie et le Maroc - était jusqu'à la fin de la 1^{ère} guerre mondiale une composante provinciale de l'Empire Ottoman.

La domination ottomane (16^e siècle) scellera le déclin du rayonnement des grandes dynasties arabes qui se succédèrent à partir du 7^e siècle. L'empire ottoman devenu au 19^e siècle "l'homme malade de l'Europe", selon l'expression de l'époque, aura à son chevet deux puissances, la France et la Grande-Bretagne, qui s'inquiètent plus de son héritage que de sa survie. Comme tous les héritiers présumés elles se disputent, s'affrontent et finalement s'entendent sur le partage des restes de l'Empire. Pourquoi ?

Pour la Grande-Bretagne, il s'agit avant tout de préserver les voies d'accès de la route des Indes.

La France, quant à elle, justifie ses interventions dans la Région par sa volonté de protéger les chrétiens du Liban.

En réalité les deux puissances s'affrontent, chacune souhaitant contenir l'expansionnisme de l'autre.

Il faut savoir aussi que le démembrement de l'Empire Ottoman avait déjà commencé. La Grande-Bretagne s'était déjà installée en 1820 sur la Côte des Pirates puis, en 1839, à Aden et à Oman.

La France est au Mont Liban en 1860.

En 1875, la Grande-Bretagne rachète le canal de Suez à la France et s'installe - suite logique - en Egypte en 1882.

Plus tard, à la veille de la 1^{ère} guerre mondiale en 1913, le protocole de Constantinople (ancienne capitale de l'Empire Ottoman) reconnaît le protectorat britannique sur le Koweït et Bahrein.

L'Allemagne, pour sa part, arrive plus tard dans la Région. Elle s'allie alors avec la Turquie et lui propose son soutien et la perspective d'un refoulement des britanniques hors de la région. En échange, elle lui demande la mainmise sur le Canal de Suez et la province syrienne.

L'avenir des restes de l'Empire était donc subordonné à l'issue de la 1^{ère} guerre mondiale.

C'est alors que les anglais proposent au Chérif de la Mecque - gardien des lieux saints de l'Islam - de lever l'étendard du prophète contre les turcs avec, en promesse sitôt la guerre finie, la création - sous l'autorité du chérif de la Mecque - d'une grande confédération arabe composée d'Etats eux-mêmes dirigés par les fils du Chérif.

Donc, en 1916, le gardien des lieux saints appelle à la lutte armée contre les turcs. C'est un officier des services secrets britanniques, LAWRENCE, qui aura pour charge d'organiser "l'armée de libération arabe".

Bien évidemment, ces tractations entre la Grande-Bretagne et le Chérif de la Mecque se font au détriment des puissances alliées qui contraindront la Grande-Bretagne à négocier. Un compromis interviendra - qui a gardé le nom de ses négociateurs - SIKES (G.B.) - PICOT (F.) - ZAZONOV (Russie), en mai 1916.

Aux termes de ce compromis, les provinces de l'Irak et de la Palestine sont attribuées à la Grande-Bretagne.

La province de Syrie (moins la Palestine) et celle du Liban vont à la France.

Dans le même temps, le gouvernement de sa majesté britannique négocie avec le gouvernement sionniste

l'établissement d'un foyer national juif en Palestine (déclaration BALFOUR du 2 novembre 1917). Ainsi l'écrivain A. KOESTLER pouvait-il écrire : "Une nation a solennellement promis à une seconde le territoire d'une troisième".

Autre manière de dire les choses, c'est que la Grande-Bretagne vend trois fois le territoire : aux Français, aux Arabes et au mouvement sionniste.

Bien sûr, dans tout ce marchandage sordide les peuples de la Région comptent pour peu de choses.

Après bien des péripéties provoquées par le mécontentement des "peuples" arabes, et qui entraîneront des adaptations diplomatiques quant aux tracés des frontières, la Conférence de SAN-REMO, en 1920, entérinera le partage.

A noter, en incidence, que LENINE en 1917 dénoncera le partage de l'Empire Ottoman organisé par le tsariste ZAZONOV.

La SOCIÉTÉ DES NATIONS confirmera la Conférence de SAN-REMO. Elle inventera d'ailleurs, à cette occasion, la notion diplomatique du mandat en le définissant ainsi. "C'est un système provisoire destiné à permettre aux populations, qui politiquement parlant sont encore mineures, de s'éduquer de façon à parvenir un jour à un self-gouvernement".

Au niveau des peuples que se passe-t-il ?

Un mouvement nationaliste arabe conteste les accords de partage entre nations occidentales et entend en rester à la promesse initiale de la Grande-Bretagne de constitution d'une grande nation arabe. C'est à Damas, en 1920, qu'ils proclament dans cet esprit l'indépendance de la grande Syrie.

L'intervention de l'armée française mettra fin à leurs espérances au terme de dix jours de combat.

Mais qu'en est-il de ce partage au niveau des royaumes sous mandat ?

Nous ne pouvons faire le tour de toutes les péripéties qui animèrent la région. Restons-en aux protagonistes du drame actuel.

Pour ce qui concerne l'Irak c'est FAYCAL qui sera placé sur le trône d'où son fils, qui lui avait succédé, sera chassé le 14 juillet 1958 par le Général KACEM qui proclame alors la création de la République d'Irak.

KACEM, pour consolider son pouvoir naissant, s'appuie alors sur le Parti Communiste Irakien qui est le parti le plus influent et le plus structuré de toute la région.

C'est un autre officier qui lui succèdera - le Colonel AREF - après que le Parti BAAS, en 1963 et pour une courte durée, participera au pouvoir. Pouvoir qu'il reprend, et jusqu'à nos jours, après une insurrection le 17 juillet 1968.

Depuis cette période, la Syrie et l'Irak se trouvent en situation de confrontation permanente. Ce qui explique, entre autres, que lors de la guerre Iran/Irak la Syrie se soit rangée du côté de l'Iran et que l'Irak, pour sa part, apporte son soutien en armement et en finances au Général AOUN à Beyrouth qui mène le combat contre les forces nationales libanaises soutenues, elles, par la Syrie.

Le pouvoir du BAAS jusqu'à nos jours sera et est une longue période tragique pour le peuple irakien. La répression contre tous les opposants au régime baasiste, ou supposés tels, sera féroce. Tortures, exécutions arbitraires, pendaisons publiques seront le triste sort des communistes irakiens, des syndicalistes, des kurdes, voire même des propres membres du Parti BAAS jugés suspects.

C'est le 16 juillet 1979 que Saddam HUSSEIN accède à la Présidence. Ce n'est pas un inconnu. Il était chargé d'organiser et de diriger la milice des "brassards verts", véritable police politique du pays chargée des exécutions des opposants ou considérés comme tels.

1913. La Grande-Bretagne obtient la concession du pétrole koweïtien (après celui de l'Iran, en 1901). Lors du dépeçage de l'Empire ottoman, les Britanniques s'installent : administration du territoire en 1918, protectorat en 1920, tracé de la frontière Irak-Koweït en 1923.

1916. Les accords Sykes, Picot, Zazonov, scelleront le dépeçage de l'Empire ottoman par le partage de la région entre la France et la Grande-Bretagne. Accords qui seront dénoncés par Lénine après la révolution d'Octobre.

1932. L'Irak devient indépendant. En 1938, il demande le rattachement du Koweït. Revendication historique mais aussi économique. Il lui manque un débouché sur le golfe Persique. Son seul port, Barsa, sur le fleuve Catt el Arab (à la frontière de l'Iran) ne permettant pas de trafic gros tonnage. La même année, les Américains découvrent d'importants gisements pétroliers en Arabie Saoudite.

1958. Anglais et Américains tentent d'organiser une invasion du Koweït par l'armée irakienne. 4chec. Cette dernière renverse la monarchie de Faysal. D'autres coups de force suivent. Celui de 1963 vise surtout les forces progressistes, alors très influentes et actives.

1961. Le Koweït devient indépendant. Décision rejetée par les nouveaux dirigeants de Bagdad. Un coup d'état porte au pouvoir, en 1968, le parti BAAS "Renaissance Arabe" et son chef, Saddam Hussein, en 1979. Orphelin et sunnite, le "cogneur" (saddam en arabe) se déclare alors descendant du calife Ali, le gendre de Mahomet et fondateur du chiisme.

QUELQUES REPERES

- **Quasi-unanimité** des gouvernements des pays arabes pour condamner l'agression et l'annexion du Koweït par l'Irak ;

- **Désaccord** des dirigeants arabes sur le déploiement militaire occidental pour "protéger" l'Arabie Saoudite.

- **Solidarité** souvent exprimée des peuples arabes au peuple irakien et remise en cause des politiques des états du golfe :

- * **Condamnation de la discrimination** et du mépris exercé par les anciens dirigeants du Koweït vis-à-vis des Arabes et des immigrés travaillant dans leur pays.

(Ainsi, le visa non obligatoire pour les Européens était exigé pour les Arabes. La nationalité koweïtienne est refusée aux Arabes même installés au pays depuis 30 ans).

- * **Condamnation de l'utilisation des profits sur le pétrole.** La plupart des investissements sont à but spéculatif ; ils se font en dehors du monde arabe et au détriment de la population autochtone.

- * **Condamnation de l'emprise "occidentale" sur cette région.**

Historiquement, le Koweït appartient à l'Irak, les Etats du Golfe ont été "fabriqués" sous la pression du colonialisme britannique pour sauvegarder ses propres intérêts.

- **La défense du droit international :**

Si l'Irak de Saddam Hussein doit être condamnée pour ne pas avoir respecté les résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU, il est utile de rappeler que c'est également le cas pour :

- Israël vis-à-vis de la Palestine
- Israël vis-à-vis du Liban
- Syrie vis-à-vis du Liban
- USA vis-à-vis du Panama.

L'Arabie Saoudite, lieu de terre sainte de l'Islam, et les émirats sont les financiers des mouvements islamiques traditionnels, voire intégristes. Ils subventionnent également en Occident radios et mosquées.

(Saddam Hussein n'est pas le seul dictateur dans la région dont il faut dénoncer la politique et le comportement).

Quant au Koweït, qui a accédé à l'indépendance en 1961 - indépendance qui déjà à l'époque avait été déclarée nulle et non avenue par le Général KACEM, il ne cessa jamais d'être menacé par le Parti BAAS d'Irak.

Mais pour mieux comprendre la région, deux points doivent être abordés. L'affaire de la Palestine et la guerre IRAN/IRAK.

■ La Palestine

Au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale, la France et la Grande-Bretagne sortent affaiblies du conflit. Les Etats-Unis postulent à prendre la relève des puissances défailtantes. C'est déjà l'ébauche de la politique du "vide à combler".

C'est dans ce contexte que sera créé le nouvel Etat d'Israël sur la base de l'application de la Résolution 181 des Nations-Unies. Alors que la Résolution 181 prévoyait la création de deux Etats, l'un juif et l'autre arabe palestinien, le peuple palestinien attend toujours une terre où s'installer.

En fait, le territoire destiné aux Palestiniens sera partagé en 1949 entre Israël, d'une part, et la Transjordanie, d'autre part, ceci permettant à l'actuel roi HUSSEIN de constituer la Jordanie. Ce ne sera qu'éphémère puisque, à l'issue de la guerre de 1967, Israël occupera la Cisjordanie.

Depuis, le peuple palestinien attend toujours que justice lui soit rendue, ceci malgré la reconnaissance explicite de l'Etat d'Israël par les instances de l'OLP.

■ La guerre IRAN/IRAK

En 1975, l'Irak et l'Iran (encore sous le régime du Shah) étaient parvenus à un accord territorial consacrant le partage du Chatt-El-Arab, source de conflit entre les deux pays.

Après la révolution islamique en Iran en février 1979, Saddam HUSSEIN - en violation des procédures décidées en 1975 - se lance dans une agression en 1980 contre l'Iran, déclarant les accords de 1975 nuls et nonavenus, précisant que le Chatt-El-Arab doit être irakien et arabe, de nom et de fait, et jouir des droits qui découlent de la pleine souveraineté de l'Irak.

Ainsi débutait une guerre meurtrière dont le bilan est estimé à plus d'un million de morts et qui a laissé exsangues les économies des deux pays.

A propos du problème palestinien, nous invitons nos lecteurs à se reporter au dossier publié dans La Tribune n° 6 de mai-juin 1988, notamment au communiqué commun de l'Union Générale des Syndicats des Travailleurs de Cisjordanie occupée et de la délégation du Front Démocratique pour la Paix et l'Égalité de l'Histadrouit d'Israël.

D'autre part, la déclaration commune adoptée le 9 novembre 1988 par ces deux Organisations et la CGT, conserve, selon nous, toute sa valeur ; elle souligne notamment :

"Elles exigent l'arrêt de la répression et la libération immédiate de tous les syndicalistes et démocrates palestiniens emprisonnés ainsi que l'évacuation de tous les territoires arabes occupés depuis 1967.

Les représentants de trois organisations ont exprimé leurs appréciations communes pour parvenir à l'établissement d'une paix juste et durable au Proche-Orient.

Elles considèrent que l'établissement d'une paix répondant aux intérêts véritables de tous les peuples et états de la région implique la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien, de son droit à établir un état indépendant.

Toute autre tentative, visant à éluder les droits nationaux du peuple palestinien, ne peut que conduire à de nouvelles épreuves pour les travailleurs palestiniens et israéliens. C'est pourquoi, les représentants des trois organisations se prononcent pour la tenue d'une Conférence Internationale compétente placée sous l'égide du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'OLP, unique et légitime représentant du peuple palestinien."

Dans une déclaration du 9 octobre 1990, la CGT condamne le massacre des Palestiniens et demande au gouvernement français de prendre des initiatives pour la tenue d'une Conférence Internationale

La CGT manifeste sa plus vive indignation devant le massacre de plusieurs dizaines de palestiniens par l'armée d'occupation israélienne.

Elle condamne ce nouveau crime perpétré contre le peuple palestinien.

La CGT considère que ce nouveau massacre est la conséquence des complicités dont bénéficie Israël, notamment des Etats Unis d'Amérique.

Complicité et soutien qui permettent au gouvernement israélien de bafouer les droits du peuple palestinien qui, depuis des décennies, attend que justice lui soit rendue.

Il est urgent que la Communauté Internationale conduise Israël à respecter et à appliquer les résolutions des Nations Unies, à lui imposer le retrait immédiat de son armée de Cisjordanie et Gaza et à évacuer tous les territoires arabes occupés.

Aujourd'hui, devant la pression internationale condamnant l'invasion et la tentative d'annexion du Koweït, Saddam HUSSEIN pour se dégager et se concilier les opinions publiques de la Région propose tout simplement de gommer de l'histoire la guerre Iran/Irak et de revenir purement et simplement aux accords de 1975.

C'est dans ce contexte historique que ce sont formés les Etats de la Région. Ce qui peut conduire chaque partie à revendiquer la remise en cause des frontières existantes. Eventualité que la Ligue Arabe avait prévue dès sa constitution, dans les années 40, ce qui l'amena à se prononcer sur le principe du respect des frontières ainsi héritées et ce, pour éviter une destabilisation générale de la région.

C'est ce principe que vient d'enfreindre l'Irak.

Etant donné les conceptions du régime baasiste irakien, l'intégration des richesses du Koweït donnerait d'immenses moyens à l'Irak pour atteindre les objectifs hégémoniques du Parti BAAS. Avec toutes les consé-

quences que cela suppose pour la paix dans la Région et dans le monde.

■ QUELLE IMPORTANCE FAUT-IL ACCORDER A L'ENJEU PETROLIER ?

Sachant que le Moyen-Orient possède plus de 65 % des réserves pétrolières mondiales prouvées, il est aisé de comprendre les raisons de l'intervention rapide des Etats-Unis, notamment en riposte à l'annexion du Koweït par l'Irak.

Il paraît, à première vue, évident que la promptitude de l'intervention, répond plus à une stratégie de prévention économique qu'à la stricte défense du droit international bafoué en l'occurrence par Saddam HUSSEIN.

Ainsi la volonté hégémonique de Saddam HUSSEIN a-t-elle provoqué un déploiement de forces sans précédent dans la région, ce qui est bien évidemment contraire à l'aspiration d'une véritable indépendance, tant politique qu'économique, des peuples arabes.

Logements et quartiers sensibles : quelles solutions ? (suite de la page 4)

LA TRIBUNE : Que faut-il faire pour remédier à cette situation ?

REPONSE : Tout d'abord, il faudrait mettre fin à l'anarchie qui règne dans ce secteur.

En 1984, le ministre de l'époque s'était engagé au nom du gouvernement pour mettre en place une réglementation. Il n'en a rien été.

Depuis, la situation s'est encore dégradée. Le Secrétaire Général à l'intégration a mis en place une commission sur le problème des foyers. Une délégation de la CGT a été reçue par le responsable de cette Commission.

Nous lui avons fait part de nos propositions et rappelé que la Table Ronde organisée en 1981/1982 avait fait des propositions. Nous avons eu la surprise d'apprendre que l'on ne retrouvait plus trace de ces travaux.

Nous avons donc remis une photocopie des conclusions de la Table Ronde car nous pensons qu'elles

constituent une bonne base de travail. Le responsable de la Commission nous avait dit vouloir en prendre connaissance et nous avait proposé de rencontrer à nouveau la C.G.T. Or, nous venons d'apprendre que la Commission a transmis son rapport au Secrétaire Général à l'intégration sans que nous ayons été à nouveau entendus.

Bien sûr, là n'est pas le problème, mais ce qui est grave, d'après nos informations, c'est que le rapport ne fait aucune proposition allant dans le sens d'une réglementation.

Toutes les recommandations iraient dans le sens des demandes des associations gestionnaires, c'est-à-dire une forme de foyer-hôtel. Si cela se confirmait, ce serait grave de conséquences et conduirait à une dégradation rapide des conditions de séjour et à des augmentations de la redevance payée par les résidents immigrés. De plus, il ne semble pas non plus que l'on envisage de nouvelles constructions.

60 SITES POUR L'INTEGRATION

20 SITES EN REGION ILE-DE-FRANCE :

A Mantes-La-Jolie :	Le Val Fourré
Aux Mureaux :	Cinq quartiers
A Chanteloup-les-Vignes :	La Noé
A Trappes-La-Verrière :	Merisiers
	Orly parc,
	Bois l'Etang
A Meaux :	La Pierre Collinet
A Grigny :	La Grande Borne
A Corbeil :	Les Tarterêts
	La Nacelle
A Gennevilliers :	Le Luth,
	Les Gresillons
A Clichy-la-Garenne :	République
A Clichy-Montfermeil :	Le Grand Ensemble
A la Courneuve :	Les 4.000
A Saint-Denis :	Les Francs Moisins
A Epinay-sur-Seine :	Presles Maupas
A Bobigny-Drancy :	Cité Abreuvoir
A Montreuil :	Foyers
A Valenton :	La Lutèce, Les Polognes
A Champigny-Chennevières :	Bois l'Abbé
A Garges-les-Gonesses :	Dame Blanche
A Villiers-le-Bel :	Derrière les murs
A Argenteuil :	Le Val d'argent

8 SITES EN REGION NORD :

A Lille :	Sud, Moulins
A Hem-Roubaix :	Hauts Champs
	Sainte Elisabeth, Pile,
	Trois Ponts, Cul de Four,
	Hommelet
A Tourcoing :	Bourgogne
A Maubeuge :	Sous-le-Bois
A Condé-sur-Escaut :	Macou

1 SITE EN REGION PICARDIE :

A Creil Montataire :	Plateau Rouher, Les Martelets
----------------------	----------------------------------

1 SITE EN REGION HAUTE NORMANDIE :

A Grand et Petit Quevilly, St-Etienne-de-Rouvray :	Château blanc
---	---------------

3 SITES EN REGION CENTRE :

A Dreux :	Les Chamards,
	Croix Tienac, Lièvre d'or
A Pithiviers :	Saint-Aignan
A Orléans :	Argonne

1 SITE EN REGION AQUITAINE :

A Pau :	Ousse des Bois
---------	----------------

1 SITE EN REGION MIDI-PYRENEES :

A Toulouse :	Bagatelle
--------------	-----------

5 SITES EN REGION RHONE-ALPES :

A Lyon :	Pentes de la Croix
	Rousse
	Terraillon - Parilly
A Bron :	Ville Nouvelle
A Rilleux-la-Pape :	Saint-Jean-les-Buirs
A Villeurbanne :	La Romière, Le Boucher

8 SITES EN REGION PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR :

A Marseille :	Saint Barthélémy, Saint Mauront, Bellevue, La Rose, Frais Vallon, Le Baou de Sormiou
	Centre Ville
	Monclar
A Toulon :	Saint Augustin (Nice
A Avignon :	Village)
A Nice :	Aigue douces
A Port de Bouc :	

2 SITES EN REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON :

A Lunel :	Centre Ville
A Perpignan :	Saint Jacques

4 SITES EN REGION LORRAINE :

A Forbach-Behren les Forbach :	Kobenberg, Hommel, Bellevue, Cité de Behren
	Farebersviller, Theding,
A Freyming-Merlebach- Hombourg :	Cités de la Chapelle, Cités des Chênes
	Cités de Carrière
A Saint Avold- Folschviller-Valmont :	Wenheck, Cité du Furst
A Creutzwald :	Cités de Breckelberg- Fatima, Garang, Maroc

1 SITE EN REGION ALSACE :

A Mulhouse :	Drouot, Wagner
--------------	----------------

2 SITES EN REGION BOURGOGNE :

A Macon :	La Résidence
A Saint-Florentin :	Le Trecey

3 SITES EN REGION FRANCHE-COMTE :

A Audincourt :	Les Champs-Montants
A Bethoncourt :	Champ Vallon
A Valentigney :	Les Buys



Du 18 au 20 octobre 1990 s'est tenu, à Montreuil à la Bourse Nationale CGT, un Colloque sur le thème "Syndicat et Immigration - les enjeux d'aujourd'hui".

Les organisateurs ⁽¹⁾ ont toutes les raisons d'être satisfaits puisque ce sont environ 300 participants : Universitaires, chercheurs, syndicalistes, représentants du mouvement associatif qui ont échangé dans les différents ateliers durant ces trois jours.

Cette initiative avait reçu le soutien de la CEE qui était représentée par Monsieur CALLOVI et le Fonds d'Action Sociale par son directeur Monsieur YAHIEL.

Le Mouvement syndical international était représenté par l'OUSA et les Commissions Ouvrières d'Espagne. La CGTP du Portugal s'était fait excuser.

Nous rendons ci-après des conclusions de chacun des six ateliers ainsi que du débat qui s'est déroulé à partir de ces conclusions.

Les actes du Colloque seront publiés très prochainement par l'ISERES ⁽²⁾.

Nous reviendrons, dans nos prochains numéros, sur quelques thèmes débattus au cours de ce Colloque.

⁽¹⁾ : ISERES - Secteur Salariés Migrants

⁽²⁾ : Vous pouvez vous procurer les actes du Colloque auprès de : l'ISERES - 263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX.



■ Conclusions de Gérard ALEZARD, Secrétaire de la CGT



Mesdames, Messieurs,
Chers Amis, Chers Camarades,

Nous voici arrivés aux termes de ce Colloque. "Syndicat-Immigration, les enjeux d'aujourd'hui", le thème était ambitieux. Nous avons fait progresser des expériences et des réflexions communes ou convergentes sur ce problème national et international, social, économique, culturel que constitue aujourd'hui l'immigration.

Il ne s'agit pas d'un colloque de plus. C'est une rencontre spécifique marquée par le souci large et partagé de comprendre et d'échanger les expériences réciproques pour mieux favoriser les rapprochements et les actions communes, sur le lieu du travail et hors de l'entreprise.

A l'évidence, le but est atteint. Ni conférence syndicale que la CGT doit d'ailleurs tenir fin 1991, ni entretiens abstraits de spécialistes, ces deux jours de débats intensifs relèvent d'une conviction qui trouve sa racine dans la situation concrète des travailleurs migrants et du monde du travail en général, face aux choix du patronat et du gouvernement dans différents pays, avec en filigrane, l'intégration européenne.

Cela doit à l'éventail tout à fait exceptionnel des participants, qui témoigne de la base et des capacités de rassemblement que constitue l'immigration dans la vie économique et sociale d'un pays, universitaires de diverses disciplines, sociologues, économistes, juristes, historiens, scientifiques et chercheurs représentants d'institutions officielles, syndicalistes d'Italie et d'Espagne, représentants d'Associations de travailleurs migrants en France avec la présence notamment de nos amis de la FETAF et de l'OUSA, du CAIF, d'organisations de lutte contre le racisme comme le MRAP, ainsi que des élus et des représentants du PCF...

Que tous soient ici remerciés au nom du Bureau Confédéral de la CGT et de l'ISERES.

Au cours de ces travaux, des contacts se sont noués ou resserrés avec les militants et les dirigeants de la CGT, français et immigrés. Nous pouvons vous assurer que ces travaux seront des éléments d'enrichissement et de

renforcement de l'activité de la CGT pour la défense et pour l'union des travailleurs migrants et des travailleurs français.

Il y a là l'expression d'un besoin, né de la vie et des convergences de situations et d'aspirations qui marquent aujourd'hui tout le monde du travail.

C'est aussi le reflet des luttes sociales qui traversent les différents pays et qui sont riches de la place des travailleurs immigrés.

Nous avons souhaité un débat, un dialogue, sans formalisme, où chacune et où chacun participe le plus librement qui soit. Il a eu lieu et nous entendons le poursuivre avec vous tous, pour plus de compréhension mutuelle et pour développer les luttes...

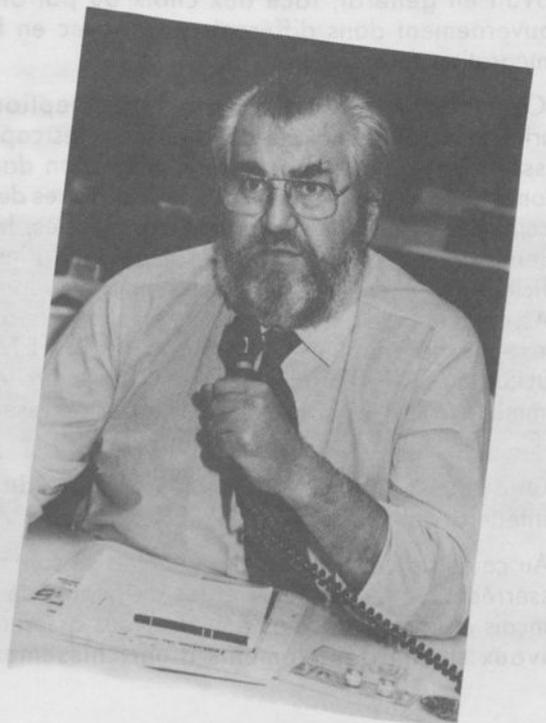
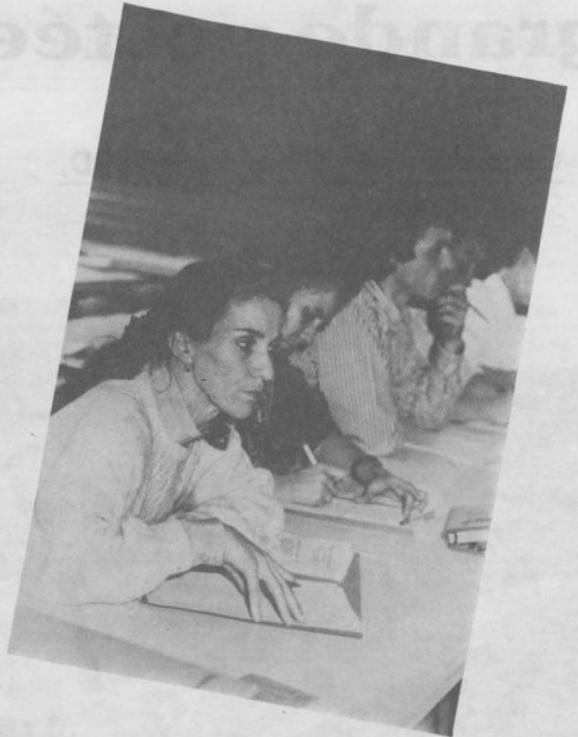
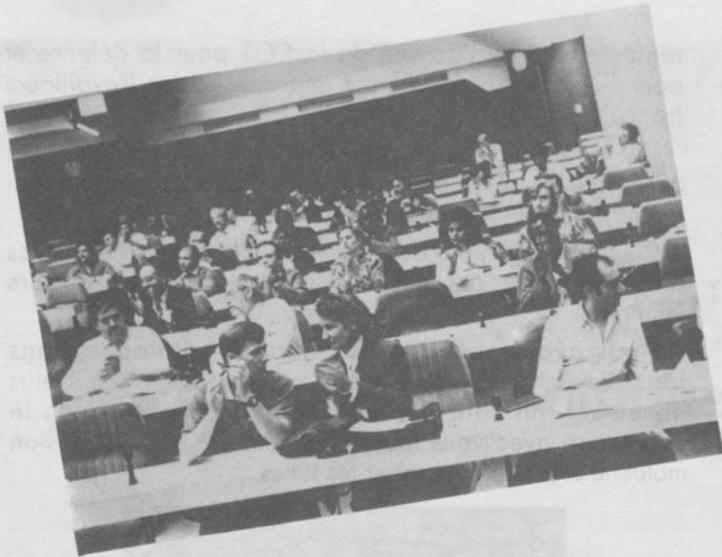


Les problèmes de l'immigration se posent aujourd'hui en termes différents, nouveaux mêmes, avec beaucoup d'acuité dans cette phase de la crise et à la veille de l'horizon 92.

De grandes questions sont d'ores et déjà posées pour les phénomènes migratoires des prochaines années et pour les travailleurs concernés, qu'il s'agisse des travailleurs citoyens des douze pays de la CEE, ou des immigrés originaires de pays extérieurs à la Communauté : Quels seront leurs droits, leur situation sociale, leur avenir ?



Les participants



Les forces capitalistes, les gouvernements, les tenants de l'exclusion et du racisme vont-ils pouvoir ou non utiliser cette intégration européenne pour diviser, opposer les travailleurs entre eux et institutionnaliser ainsi la concurrence au sein du monde du travail ?

Les questions sont posées. Les enjeux sont énormes. Les réponses ne sont pas évidentes. Elles passent cependant à coup sûr par les convergences et les luttes solidaires au sein de chaque pays et entre chaque peuple...

En tout état de cause des luttes unies sur tout ce qui préoccupe les travailleurs, salaires, emploi, conditions de travail, libertés, démocratie, habitat et citoyenneté, formation et qualification, droits de la famille, avec ce droit concret et imprescriptible de tout travailleur immigré à choisir sa place selon son itinéraire.

Le colloque a apporté des confirmations et des précisions intéressantes à cet égard. Il a, à coup sûr, vérifié une certitude forgée dans l'histoire : tout dépendra de la lutte et de l'union des travailleurs immigrés et du pays d'origine, main dans la main. C'est précisément l'engagement de la CGT pour des droits et des mesures concrètes s'attaquant à la gangrène de la crise et qui, loin de nourrir des comportements de méfiance et d'exclusion, soient empreintes de justice, de solidarité et d'humanisme.

Notre démarche, chers Amis et Camarades, est simple. Elle rejoint à l'évidence, ce que, les uns et les autres, vous avez exprimé durant ces deux jours.

Il n'y a pas d'autre voie que de prendre en charge dans la lutte même les revendications des travailleurs français et immigrés et au plan international dans le progrès social, la coopération et la paix des peuples, si on veut que la France et l'Europe se redressent durablement et que l'égalité entre dans les faits, là où nous sommes et tous ensemble.

Voilà ce que nous voulions finalement affirmer ici, pour gagner dans la lutte que tous, jusqu'aux plus démunis, et d'abord les plus démunis, puissent vivre dans la dignité.

Je vous propose de nous séparer ici, sur cette aspiration à la dignité et sur ce mot du poète René Char, "la dignité d'un homme, ça ne s'aperçoit pas, la dignité de mille hommes ça prend l'allure d'un combat !

■ Atelier "Participation sociale - Citoyenneté" : (Bernard Lacombe)



Il ressort des discussions de l'atelier que l'on ne doit pas réduire la citoyenneté au seul droit de vote, aussi important que soit ce droit et ce qu'il représente. Alors que l'on obtient, par naissance, la nationalité on ne naît pas automatiquement citoyen, pas plus en France que dans les autres pays, mais on le devient à certaines conditions. De ce fait, il ne faut pas confondre citoyenneté et nationalité, et l'on peut très bien concevoir que l'on soit un citoyen français de nationalité sénégalaise, par exemple. La citoyenneté n'est jamais acquise une fois pour toutes, elle est toujours à conquérir, à enrichir, et surtout "à vivre". Trop souvent, en France, on a réduit la citoyenneté à un droit et à un pouvoir individuel, issu du pouvoir du peuple souverain (1789) : un droit et un pouvoir que l'on délègue, par l'intermédiaire de l'élection, et celui-ci est le plus souvent récupéré par l'Etat. Il devient alors un droit purement formel pour le citoyen.

La citoyenneté est à concevoir comme un engagement. Il ne peut y avoir de véritable citoyenneté que si elle se concrétise dans la vie quotidienne, aussi bien sur le lieu du travail à l'entreprise, le syndicat en est l'institution la plus représentative que dans le quartier, la localité, la région, à travers la vie municipale et plus particulièrement à travers la vie associative, qui joue un grand rôle pour permettre, notamment aux travailleurs étrangers, d'exercer ce droit de citoyenneté. On peut aussi contribuer à une citoyenneté qui, tout en respectant les nationalités, soit, demain, la même dans différents pays, et, pourquoi pas, dans tous les pays.

Il ne saurait y avoir de véritable citoyenneté, issue d'une véritable vie démocratique, sans justice et égalité des droits entre les Français, entre les Français et les étrangers vivant et travaillant en France. "Il est important que tous ceux qui contribuent à créer les richesses d'une nation contribuent à leur gestion et à leur redistribution".

■ Atelier "Nord-Sud" : Gérard de Bernis

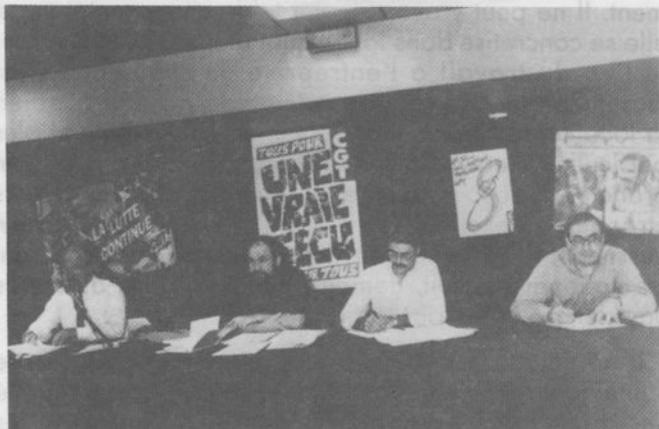


Dans leur richesse et leur diversité, toutes les interventions ont été convergentes et il s'en dégage des enseignements solides pour comprendre les migrations :

- il faut les situer dans le mouvement de la crise structurelle du capitalisme,
- il faut articuler les luttes concernant le statut des migrants là où ils travaillent et les luttes pour la démocratie et les conditions de développement dans leurs pays d'origine.

Dans cette interférence permanente du national et de l'international, les luttes des peuples du Tiers-Monde et les luttes des travailleurs en France prennent un sens commun. Il faut créer les conditions pour qu'elles se renforcent mutuellement. C'est à ce niveau que s'affirme le caractère apparent des contradictions que le capital cherche à créer entre les travailleurs en France et les travailleurs urbains et ruraux du Tiers-Monde. Et le risque actuel d'une substitution des migrations en provenance des pays de l'Est européens aux migrations Nord-Sud, en est une manifestation supplémentaire. Mais c'est là surtout qu'existent et que s'affirment les solidarités fondamentales entre les travailleurs de France et les travailleurs urbains et ruraux des pays du Tiers-Monde.

■ Atelier "Europe de 1992" : (Raphaël Verhaeren)



Les discussions dans cet atelier, ont porté essentiellement sur les enjeux des migrations de travail dans l'Europe de demain. En considérant le taux de population étrangère dans l'"Europe des douze", soit à peine 4 % actuellement, on peut se demander si les problèmes liés à cette présence étrangère ne sont pas marginaux. En réalité, les variations de cette population, en particulier de la population active étrangère, permettent une importante régulation économique du marché du travail.

Ces variations suivent de près les cycles, notamment les cycles conjoncturels courts qui sont apparus à l'intérieur de la crise actuelle. En 1989, année de haute conjoncture, les statistiques de la CEE indiquent un solde migratoire positif de 1,27 million de personnes. Si l'on décompte les flux exceptionnellement élevés de migrants vers l'ex-RDA et des autres pays d'Europe de l'Est, le solde se monte à environ 450 000 étrangers supplémentaires dans les pays de la CEE. Ce chiffre important représente environ 43 % de l'accroissement démographique global (hors migrants des pays de l'Europe de l'Est). C'est dire que l'immigration contribue à enrayer le déclin démographique de l'Europe, lequel manifesterait bientôt ses effets au niveau de la contraction et du vieillissement de sa population active. D'ailleurs, parmi les nouveaux immigrés permanents, près de la moitié sont des actifs ; et parmi ces derniers, la part des travailleurs qualifiés tend à s'accroître.

Pour l'Europe de demain, l'enjeu principal du phénomène de l'immigration est une accentuation de la mise en concurrence des travailleurs sur le marché du travail. Déjà les effets de l'Acte unique devraient conduire à une tendance à l'égalisation théorique ; à moins d'un effort de

lutte important et de règles institutionnelles allant dans ce sens, un nivellement par le haut des conditions de travail et de salaire est donc exclu. Mais pour plusieurs raisons nous risquons d'assister à un nivellement par le bas. A cause de la pression migratoire en provenance des pays-tiers, qui connaissent généralement des conditions de rémunérations inférieures à la moyenne européenne, il s'agit d'une pression à la baisse, accentuée par la persistance d'un taux de chômage élevé. A cause de la stratification du marché du travail, on a pu constater tout au long de la crise la coexistence d'un recours à l'immigration, certes à un rythme très ralenti, avec un taux élevé de chômage. Selon les diverses strates d'emploi, la pression à la baisse provient principalement soit de l'immigration, soit du chômage. La conjonction de ces deux processus au niveau global constitue une sérieuse menace de nivellement par le bas du prix de la force de travail.

A partir des témoignages et analyses la nécessité apparaît de tendre à l'harmonisation des politiques syndicales, non seulement au niveau de la CEE, mais aussi au niveau international puisqu'il importe de se préoccuper du très bas niveau de rémunération de la force de travail et du sous-développement économique dans les pays-tiers dont viennent les émigrés. En effet, ce sous-développement contient en lui-même non seulement de fortes potentialités migratoires, mais aussi une redoutable pression à la baisse sur le niveau des conditions de travail et de salaire des travailleurs européens.

■ Atelier "Entreprises" : (François Duteil)



Le problème des migrations est lié au travail, à l'exploitation capitaliste. Le premier constat est que l'on parle beaucoup, dans les médias, de la situation des immigrés dans les cités, mais très peu en ce qui concerne leur situation sur le lieu du travail. Le deuxième constat réside dans la modification des formes d'exploitation capitaliste. Il y a trente ans, le système en vigueur était le système type SIMCA, aujourd'hui, l'usage de la force de travail immigrée connaît d'importantes mutations, pour peser toujours plus sur le coût du travail : PMI-PME, entreprises de sous-traitance, travail clandestin...

Or, l'insertion des immigrés passe par le travail, par la reconnaissance de leurs droits dans les entreprises, un salaire décent, le droit à la formation, à la reconnaissance des qualifications, et ces droits doivent se traduire par le développement de luttes d'ensemble, travailleurs français-travailleurs immigrés.

■ Atelier "Ecole-formation" : (Lydia Brovelli)



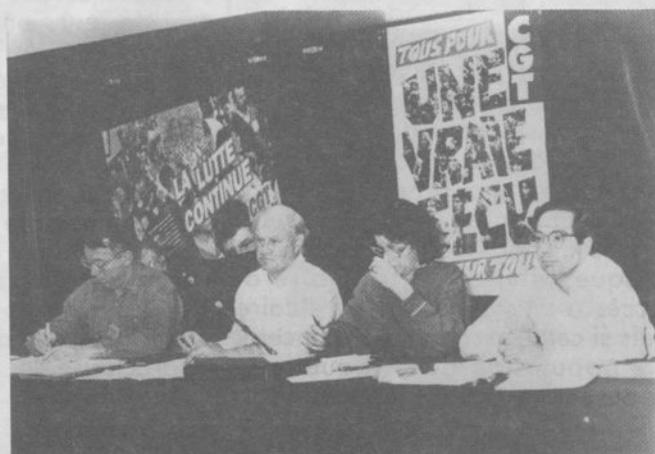
Nous avons insisté sur le thème de l'école et de la formation comme éléments d'intégration. Le constat a été fait d'un système de formation qui n'est pas un élément d'insertion de la population immigrée et de ses enfants. Concrètement aujourd'hui, ce système ne joue pas pleinement ce rôle.

On le constate en premier lieu pour l'école, parce que le système scolaire est en mauvais état, ce qui pose la question des moyens de fonctionnement. L'école remplit aujourd'hui une fonction sélective et ségrégative, qui est complètement à l'opposé de ce qui devrait être son rôle de lutte contre les inégalités. Donc l'école élément d'intégration des enfants de la population immigrée ne fonctionne pas en ne donnant pas plus à ceux qui ont le plus de besoins.

On le constate en second lieu également pour le système de formation professionnelle continue. Il ne joue pas un rôle d'insertion professionnelle pour les moins qualifiés, que sont massivement les travailleurs immigrés, parce que le système de formation professionnelle est lié à la recherche de rentabilité immédiate. Le système de formation est un outil, mais, ceci étant, la question reste posée de l'utilisation de cet outil, différemment de ce qui est fait aujourd'hui, pour répondre aux besoins de la population immigrée. Cette question renvoie concrètement à celles de l'action, l'action syndicale notamment, pour obtenir à la fois des moyens et une utilisation radicalement différente de ces moyens.

■ Atelier "Habitat-Cité" : (René Dejardin)

La question suivante a en grande partie guidé les discussions de l'atelier "Habitat-Cité" : faut-il encore parler du logement des immigrés ? Ce thème a donné lieu à des échanges très divers et s'est conclu par l'idée selon laquelle "rien ne serait pire que le silence sur les questions immigration-habitat, cadre de vie". Dans ce carrefour, le logement des immigrés n'a pas été pris comme un problème autonome, de même que le logement en général ne doit pas être pris comme une question exogène à l'ensemble de la crise qui frappe la société et qui renvoie à différentes causes. Les discussions ont largement abordé les causes de cette situation de mal-vie dans les banlieues par exemple, avec un témoignage intéressant d'un jeune de l'Union Locale de Vaulx-en-Velin. On s'aperçoit qu'il est nécessaire de passer par les véritables chemins d'intervention globaux de la CGT pour répondre à cette question de l'habitat. Par ailleurs, les questions du financement, globalement, ont été largement évoquées. On peut considérer que la population immigrée cumule un certain nombre de handicaps - encore que ce terme ait été contesté. Nous retiendrons que, dans cette convergence d'appréciations, il y a eu également démonstration des convergences de luttes pour un autre mode de vie dans cette société.



DEBAT

Trois questions, qui semblent avoir en quelque sorte traversé tout le colloque, servent de trame au débat :

1 - conditions et situation des travailleurs immigrés : s'agit-il d'éléments de particularismes pouvant conduire à des oppositions d'intérêts ; y a-t-il opposition entre les particularités et les situations spécifiques des immigrés, et la nécessité et les possibilités de rassemblement et d'union ?

- 2 - en lien avec la question précédente, comment s'expriment concrètement, dans les luttes qui se déroulent, des points de rapprochement, des points de convergence et des possibilités d'union, ce qui pose plus spécifiquement la question de l'articulation luttes particulières/luttes d'ensemble et des conditions de rapprochement ;**
- 3 - le dernier thème est lié aux aspects internationaux à travers**

le problème de l'intégration européenne qui pose la question de la situation des travailleurs migrants face à l'intégration européenne, des rapports luttes nationales/luttes internationales et de lien entre les unes et les autres ; quelles coopérations de luttes sur des solidarités nouvelles ?

Dans le cadre de l'immigration, le terme de spécificité rejoint le problème de l'inégalité. Pour Gérard

De Bernis, un travailleur immigré est un travailleur comme les autres qui se trouve dans des conditions d'exploitation particulières, des conditions d'exploitation supérieures aux autres. C'est la tradition du capitalisme que d'établir en permanence des inégalités entre les travailleurs : depuis les cadres jusqu'aux travailleurs clandestins, les travailleurs sont exploités de façon différenciée, mais ont tous cette "qualité" commune. Le problème de l'inégalité est la question de la reproduction, par le capitalisme, de ces inégalités au fur et à mesure que les luttes tendent à les diminuer.

Le terme de spécificités renvoie aussi à la question des discriminations. Il existe des particularités qui sont des discriminations consécutives aux différences opérées entre nationaux et non nationaux. Des lois, des réglementations opèrent des discriminations au plan social comme au plan économique. Si le code du travail interdit toute discrimination, existent de fait des discriminations passives, comme par exemple, l'éligibilité aux conseils de prud'hommes. L'accès des travailleurs migrants, notamment des ressortissants des pays tiers, à tous types de travail n'est pas possible : le code du travail interdit toute discrimination, mais celles-ci se produisent dans les conditions d'accès au travail, par la délivrance de la carte de travail - problème du travail clandestin par exemple. Il y a ainsi également discrimination en ce qui concerne l'accès au logement par exemple, puisque celui-ci est tributaire de l'accès à un travail et à un salaire. Mais si cette discrimination concerne une population dans laquelle se retrouvent en majorité les travailleurs



migrants compte tenu même des raisons de recours à l'immigration par le capital, elle ne caractérise pas seulement la population immigrée, et il convient d'éviter l'amalgame entre spécificités du travailleur migrant et spécificités catégorielles liées au système économique.

Ya-t-il par exemple un problème spécifique des travailleurs immigrés et de leurs enfants en matière de formation ? A l'examen des données chiffrées officielles, il est manifeste que le critère de nationalité n'est pas en soi un critère de difficulté ou d'échec scolaire, puisque, dans des situations similaires, au regard d'un certain nombre de variables, le taux de réussite est identique pour toutes les catégories d'enfants. Par contre, un certain nombre de variables explicatives de l'échec scolaire caractérise une majorité de la population immigrée. Certaines, illettrisme

du chef de famille, possibilité et durée de la préscolarisation sont à mettre en relation avec le rôle du système éducatif (scolaire, formation, professionnelle continue) et l'orientation de ses moyens : zones d'éducation prioritaire, préscolarisation systématique... D'autres renvoient à des variables économiques et sociales plus générales : forte proportion, parmi la population immigrée, des catégories socio-professionnelles les plus défavorisées ; conditions de logement, dans la mesure où celles-ci ne favorisent pas la mise en place de structures de travail pour l'enfant, qui soulèvent la question de l'accès à un logement décent (politiques de logement, salaires...).

Dans ce cadre, la convergence des luttes travailleurs immigrés/travailleurs français est manifeste - conditions de vie au travail, de logement - face aux conditions d'exploitation par le capital et comprend différents axes, tels :

- l'articulation entre action syndicale et travail associatif ;
- la convergence nécessaire des luttes internes à l'entreprise - salaires, emploi, conditions de travail, qualification - et des luttes "externes" - habitat, cadre de vie...

Cette convergence renforce la lutte contre la logique du capital de recours à l'immigration et au travail clandestin - la recherche d'accroissement des inégalités - y compris dans un contexte de crise où les formes d'exploitation évoluent - développement de la sous-traitance, par exemple - mettant en exergue le rôle d'instances comme les Unions Locales, dans l'action syndicale au niveau des PME-PMI.





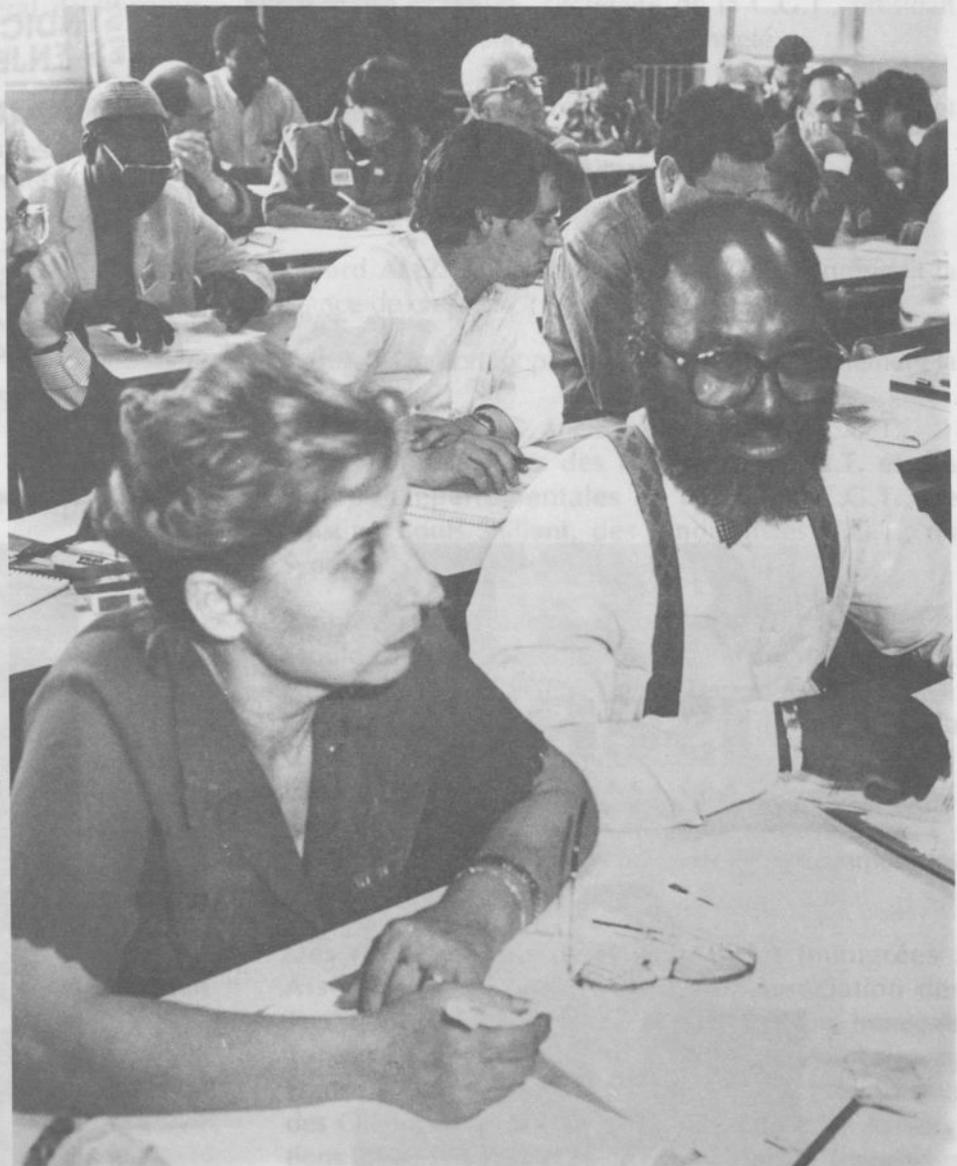
Monique
Francisco SORIANO, des Comités
suppléants

L'Europe communautaire va connaître des éléments de contraction et de tension, sur le marché du travail, très importants d'ici une dizaine d'années - raréfaction des réservoirs de travailleurs agricoles, de main-d'œuvre féminine, diminution des horaires de travail, déclin démographique, et aussi émigration nouvelle des cadres qui accompagnent la délocalisation des investissements dans le monde. Ces éléments vont déterminer des besoins de main-d'œuvre, qui vont être diversifiés tant au niveau des qualifications qu'au niveau sectoriel : au cours de la crise, alors que se développent des technologies nouvelles, il est manifeste que la répartition de la production de ces nouvelles technologies est très inégalitaire (importance de la production de robots allemands au regard de la production de robots français...). Selon les pays, les besoins de main-d'œuvre vont être diversifiés, y compris dans le temps.

Si l'on met au regard de ces besoins, une pression très grande de la part des pays d'immigration auxquels il faut rajouter maintenant les pays d'Europe de l'Est, on peut avancer l'hypothèse d'une pression concentrique sur le futur marché du travail, telle que suit :

- pression des travailleurs immigrés communautaires ;
- une augmentation relative très importante des migrants en provenance des pays tiers et d'Europe de l'Est ;
- une pression de la part de pays plus lointains où les revenus sont encore plus rares ;

- la pression du travail clandestin, qui ne peut que conduire à une aggravation des inégalités, dans un contexte qui ne peut faire abstraction de la dimension internationale. Dans ce cadre se pose la question du statut du migrant en Europe.



La question immigration comprend une dimension internationale importante et la convergence des luttes implique une communauté d'intérêts et de solidarités entre travailleurs du Nord et travailleurs du Sud qui passe notamment par les points suivants :

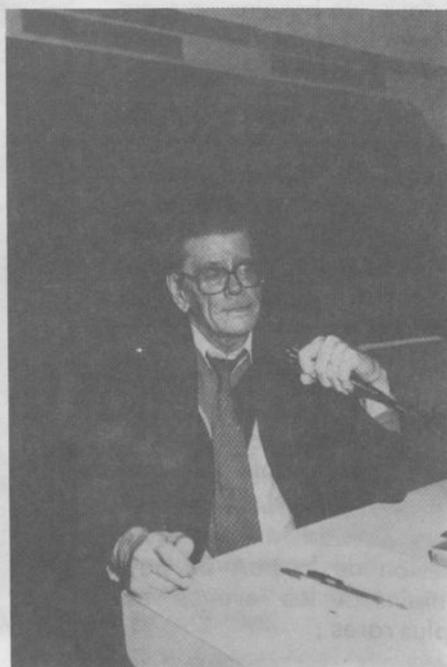
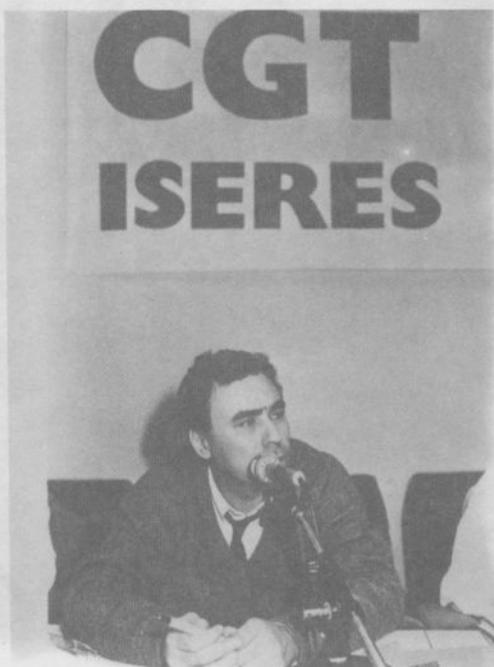
- développement autocentré dans les pays d'origine et coopération entre pays d'origine et pays d'accueil basé sur le développement ayant pour objectif la création d'emplois réels afin de réguler les flux migratoires ;
- statut du travail migrant en Europe ;
- développement de coopérations syndicales, type OUSA-CGT.

Il est clair que le renforcement de telles solidarités, devrait être un axe important du travail, des instances syndicales internationales, et dans ce cadre, la marginalisation de la CGT par rapport à certaines d'entre elles est, entre autre, le reflet d'une logique de non-prise en compte de ces aspects.



Henri KRASUCKI, Secrétaire Général de la C.G.T., salut les participants au Colloque.

Soirée Historique



Alphonse VERONESE, secrétaire de la C.G.T., présidait la séance d'ouverture du colloque.

Une communication de **Jean BELLANGER**, responsable du secteur migrants de la C.G.T. et de **Maryse TRIPIER**, Universitaire, ouvrait les travaux.

Assistaient également à cette séance :

Monsieur CALLOVI, représentant de la C.E.E.,
Monsieur YAHIEL, directeur du Fonds d'Action Social,
Francisco SORIANO, des Commissions Ouvrières d'Espagne,
Mamadou KANTE, représentant l'O.U.S.A.,
Rodolfo AMADEO, représentant l'INCA-CGIL.

La soirée histoire était présidée par **Jean MAGNIADAS**, directeur de l'ISERES,

Georges PRUVOST, secrétaire général de l'Institut d'Histoire Sociale de la C.G.T.,
 avec :

Georges FRISCHMANN, ancien secrétaire général de la Fédération des P.T.T. C.G.T.,
Robert BRUN, secrétaire général Fédération Construction C.G.T.,
Madeleine REBERIOUX, universitaire,
Benjamin STORA, universitaire,
Chokry BENFREDJ, universitaire,
Alain RUSCIO, historien.

Alain EVEN, secrétaire de la Fédération Chimie C.G.T., présidait l'atelier Nord-Sud,
 avec :

Claude BILLULT, responsable du Département International de la C.G.T.,
Gérard DE BERNIS, universitaire,
Michel ROGALSKI, chercheur.

Joao RAMOS, membre de la C.E. Confédérale, présidait l'atelier Europe de 1992,
 avec :

Joel DECAILLON, responsable du Collectif Europe,
Raphael Emmanuel VERHAEREN, universitaire,
Charles DEMONS, directeur du Centre Confédéral d'Etudes Economiques et Sociales de la C.G.T.,
Jacques TIXIER, collaborateur du Département International C.G.T.

François DUTEIL, secrétaire de la C.G.T., présidait l'atelier Entreprise,
 avec :

Chantal REY, responsable du secteur Politique et Action Revendicative de la C.G.T.,
Rolande BORRELLY, universitaire,
Nathalie FERRE, universitaire.

Lydia BROVELLI, secrétaire de la C.G.T., présidait l'atelier Ecole Formation,
 avec

Daniel VATANT, responsable du service Formation de la C.G.T.,
Bernard CHARLOT, universitaire,
Jean-Yves ROCHEX, universitaire.

Robert BRUN, secrétaire général de la Fédération de la Construction C.G.T., présidait l'atelier Habitat-Cité,
 avec :

René DEJARDIN, responsable du secteur Cadre de Vie C.G.T.,
Véronique DE RUDDER, universitaire,
Alain HAYOT, chercheur.

Bernard LACOMBE, secrétaire de la C.G.T., présidait l'atelier Participation Sociale Citoyenneté,
 avec :

Denis TROUPENAT, responsable du secteur Droit et Liberté de la C.G.T.,
Catherine WIHTOL DE WENDEN, chercheur,
Albano CORDEIRO, chercheur.

Gérard ALEZARD, secrétaire de la C.G.T., présidait la séance de cloture.

Parmi les nombreux participants, on notait également la présence de :

Livio MASCARELLO, ancien secrétaire de la C.G.T.,
 et des représentants des Fédérations C.G.T. et des Unions Départementales de l'U.R.I.F. C.G.T., de l'Institut Louis Saillant, des syndicalistes C.G.T., du Syndicat National des Instituteurs (S.N.I.).

Parmi les représentants des associations :

Mouloud AOUNIT, secrétaire général du M.R.A.P.,
Dr Gérald DE WENGEN, France Terre d'Asile,
 de la C.I.M.A.D.E., du C.I.E.M.I., du S.S.A.E., du C.E.D.E.P., de l'A.E.F.T.I., du G.I.S.T.I.,
Claude GATIGNON, de l'A.F.A.S.P.A.,
Jutan MARCELLA, de l'U.N.I.L.,
J.L. BERGERO, pour l'association des Elus Communistes et Républicains.

Des représentants des Associations Immigrées : Association Marocain en France, Association des Tunisiens en France, Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens, l'Association des Travailleurs Marocains en France, l'Amicale des Algériens en Europe, l'Association des Originaires du Portugal, la Fédération des Associations Espagnols en France, la Fédération des Travailleurs Africains en France Mémoire Fertile, etc...



Différentes informations nous parviennent et font état d'actions des résidents dans de nombreux foyers de la région parisienne.

Les travailleurs refusent des augmentations importantes que les sociétés gestionnaires veulent imposer.

Construits avec des fonds réservés pour le logement des travailleurs migrants, (0,10% logement immigré, et du Fonds d'Action Sociale), bénéficiant largement des subventions pour le fonctionnement, l'équipement et d'aides diverses ne leur suffisent plus aujourd'hui. Sous l'impulsion de certaines Associations, elles augmentent fortement le prix de la redevance. Cette politique rencontre une opposition très forte de la part des résidents.

Pourquoi une telle intransigeance ?

Cette pratique n'a-t-elle pas en fait pour objectif de conduire les résidents à des actions inconsidérées afin de créer les conditions de leur expulsion des foyers ? D'autant que depuis plusieurs mois les gestionnaires de foyers font appel de plus en plus à des publics différents.

Cela nous interpelle. Ces foyers ont été construits pour les travailleurs immigrés et ils continuent à être financés par des fonds spécifiques.

Comment parler, dans ces conditions, de politique d'insertion alors que rien n'est fait pour améliorer les conditions de vie, transformer ou construire des foyers mieux adaptés aux conditions de notre temps.

LES LUTTES DANS LE NETTOYAGE

SEGID (Hôpital Laënnec) : 28 jours de grève - 350 F prime de panier, 1 000 F prime de vacances - 1 600 F de reprise.

PITIE - SALPETRIERE : 65 salariés. 14 jours de grève - 1 F d'augmentation : + 4,5% - 500 F prime de fin d'année - 50% des jours de grève payés.

HOPITAL QUINZE VINGTS : 1 journée de grève - 1 F d'augmentation avec changement des classifications de tous les nettoyeurs. 250 F prime de fin d'année.

A LA SOCIETE NMPP à Saint-Denis : Après 2 jours de lutte, la direction de la Société GES voulait licencier à titre économique plusieurs salariés. Augmentation de salaire de 4% : 708 F. Un demi 13^e mois et les deux jours de grève payés.

EURONET à Roissy Fret : 1 journée de lutte - 3% d'augmentation - Changement des classifications - Un 13^e mois.

250 participants le 18 octobre à la rencontre nationale des nettoyeuses et nettoyeurs.

L'ESPACE INTERCULTUREL A LA FETE DE LA C.G.T. 1990

Comme chaque année, le SECTEUR IMMIGRATION, n'a pas manqué d'assumer son rôle de rencontre des cultures, au sein de la FETE DE LA C.G.T. qui s'est déroulée en date des 29 et 30 SEPTEMBRE 1990.

Pour cette année 1990, ce secteur s'est attaché tout particulièrement à dénoncer et combattre le racisme et l'Apartheid, qui continuent de sévir à travers le monde.

Les membres du COLLECTIF IMMIGRATION, n'ont ménagé aucun effort pour que la FETE DE LA C.G.T. soit aussi la FETE DE L'IMMIGRE, pour la défense de sa culture et de ses droits au sein de la société française.

Aussi les pancartes affichées se veulent être à la fois des slogans anti-racistes et anti-apartheid, mais aussi l'explication de certaines notions telles que : ISLAM, CORAN, LANGUE ARABE, BERBERE, TIFINAGH (écriture berbère) etc... pour permettre au public français d'être mieux informé sur la culture maghrébine.

Outre cela, en ce qui concerne cette communauté maghrébine particulièrement visée par le racisme à l'heure actuelle, il y a eu la présentation de photos de la maison kabyle avec des explications quant à la composition et à la symbolique des objets qui constituent l'intérieur d'une maison kabyle, ainsi que l'exposition de robes kabyles.

Tout à proximité de cette exposition, se trouve dressée la tente berbère, à l'intérieur de laquelle, les visiteurs peuvent se prélasser sur des tapis ou des poufs, et déguster à leur aise du thé et des gâteaux, spécialité maghrébine.

Les makrout, griouiche, ghribia et thé, spécialités algériennes, étaient aussi présents au stand du COLLECTIF IMMIGRATION, où l'on pouvait aussi flâter son palais, qu'admirer de la broderie et poterie portugaise tout en savourant un porto ou une sangria.

Lorsqu'un visiteur, las de ses longues promenades à travers divers stands, voulait apaiser sa faim ou sa soif, il lui est loisible de choisir un sandwich au merguez avec harissa (piment tunisien), ou une paëlla agrémentée d'une boisson alcoolisée made in Spain, ou encore un couscous, savamment préparé made in Tunisia.

Outre le plaisir procuré par la vision de divers objets exposés dans les différents stands : bijoux, jouets, livres, friandises et boissons de toutes sortes, on peut aussi danser, siffloter ou chanter au rythme des musiques et chansons, dernier tube français, sur d'autres airs moins connus, mais aussi entraînants, constituant le patrimoine musical du Maghreb, du Portugal, du Chili, de Cuba, d'Espagne, des Iles Comores, ou d'ailleurs...

Ensemble, une fête où il fait bon vivre.

D. NACERA, qui, pour la première fois a assisté à cette fête, est loin d'être déçue, elle est même si contente qu'elle me dit spontanément "C'est vraiment bien... il y a de l'animation partout, les gens sont si accueillants et les stands éveillent en nous le désir d'en savoir plus. De plus, on ressent bien que les différences culturelles ne sont pas un barrage à la communication, mais plutôt des stimulants pour engager la conversation et satisfaire notre curiosité."

Le nombre approximatif de personnes qui se sont intéressées à nos stands durant les 2 journées, peut-être évalué à deux mille.

Gageons que le COLLECTIF IMMIGRATION agira de mieux en mieux pour que la FETE DE LA C.G.T. devienne un espace inter culturel reconnu où le travailleur immigré et sa famille se sentiront engagés, mais aussi pleinement intégrés au sein de la société française.

De notre Union Locale de Rungis

Le secret, la lutte, l'union, la solidarité

Après deux luttes victorieuses en avril et en mai-juin (MIF SOTRIS), nous venons d'avoir une rentrée combative.

Les succès passés ont donné des idées, le mécontentement s'est vite transformé en action. La confiance dans la nécessité de lutter, de s'organiser à la C.G.T. a pris corps.

LA DORINA - 7 h de grève avec occupation :

- 500 F d'augmentation pour les chauffeurs, le personnel d'entrepôt, les employés ;
- 250 F pour le personnel de nuit avec reconnaissance du travail de nuit avec majoration des heures à 25% soit en tout 1 000 F D'AUGMENTATION PAR MOIS - rattrapage du paiement des heures de nuit effectuées depuis 5 ans ;
- Rattrapage des heures supplémentaires à 25% avec effet rétroactif sur 2 ans ainsi que les repos compensateurs sur les deux dernières années ;

- Embauche de personnel pour pallier à l'excès d'heures supplémentaires ;
- Paiement des heures de grève.

LA SEGEX - 5 jours de grève :

- Manœuvres, OS1, OS2, OS3 : 500 F nets par mois ;
- Ouvriers qualifiés : 369 F nets par mois ;
- + 2 ponts payés par an en plus des 3 déjà obtenus.

M.I.F.: 26 jours de grève avec occupation, 400 F d'augmentation de salaire. Annulation des licenciements. Paiement des jours de grève.

SOTRIS: 41 jours de grève, 700 à 1 000 F d'augmentation. Annulation des licenciements et poursuites. Paiement des jours de grève.

UNION COMMERCIALE: Des augmentations de 300 à 500 F en plus des augmentations générales. La transformation de Contrats à Durée Déterminée en Contrats à Durée Indéterminée.

CAMPAGNE D'ABONNEMENTS

7^e Conférence Nationale

**Réaliser un abonnement par semaine
dans chaque entreprise,
chaque localité**

- La Tribune de l'Immigration » joue un rôle important dans l'affrontement des idées sur les problèmes de l'immigration.
- La Tribune de l'Immigration », outil du syndicat et des syndiqués, seul journal syndical spécifique qui traite des positions de la C.G.T. sur l'immigration.

Chaque organisation, chaque syndiqué est concerné.

Diffuser, faites diffuser « La Tribune de l'Immigration ».

BULLETIN

d'abonnement individuel à la tribune

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

désire recevoir un abonnement à « La Tribune ».

Ci-joint le règlement de 30 F correspondant à l'abonnement.

Pour les moins de 10 exemplaires, remplir un bulletin d'abonnement et indiquer le nombre d'exemplaires (ex. : 9 abonnements à 30 F = 270 F) accompagné du règlement à l'ordre de

T.I. INFORMATION

case 432

263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL Cédex.